AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-10-77143741

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 104 (22ème envoi de 1977) - 12 Octobre 1977

LE TRAITEMENT D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

L'état sanitaire des arbres fruitiers, espèces à noyau notamment, est parfois mauvais cet automne. En effet, les chutes de pluie nombreuses du printemps et de l'été ont permis le développement de certaines maladies, quelques fois avec virulence; citons, par exemple, le Gnomonia, la Cylindrosporiose du cerisier, la rouille du prunier. Le Coryneum, considéré ces dernières années comme une affection de plantations négligées, s'est également manifesté avec une certaine intensité, sur pêchers en particulier.

Pour les raisons que nous venons d'indiquer, il y a lieu d'appliquer le traitement d'automne avec le plus grand soin afin de limiter les infections dues aux maladies s'installant à partir des cicatrices foliaires.

Voici les traitements à envisager selon les différentes espèces fruitières :

- Vergers de pêchers, de nectarines, de pavies :

Coryneum : appliquer une bouillie cuprique parfaitement neutralisée vers la fin de la chute des feuilles.

Fusicoccum amygdali (chancre du pêcher) : si l'on a reconnu la présence de ce champignon, appliquer jusqu'à la chute complète du feuillage un à deux traitements si des pluies prolongées surviennent en choisissant l'un des produits suivants : bénomyl (Benlate) à 50 g de m.a./hl ; carbendazime (Bavistine) à 50 g de m.a./hl ; méthylthiophanate (Pelt) à 70 g de m.a./hl. L'adjonction d'huile minérale blanche à 1 % augmente la rémanence des produits.

- Vergers de cerisiers et de pruniers :

Maladies bactériennes (Pseudomonas syringae et Pseudomonas mors-prunorum) : appliquer une bouillie cuprique à la dose de 250 g de cuivre métal à l'hectolitre.

- Vergers de pommiers et de poiriers :

Après la récolte des fruits, l'application d'un traitement sur le feuillage des arbres contaminés permet de réduire sensiblement le nombre de germes hivernants de tavelures.

On peut donc effectuer, dans les jours à venir, une pulvérisation avec l'un des produits suivants :

bénomyl, carbendazime, méthylthiophanate à la dose de 50 g de m.a./hl, ou bien encore de l'urée à 5 kg à l'hectolitre ou du sulfate d'ammoniaque à 10 kg à l'hectolitre.

Pour assurer une bonne efficacité du traitement, il est nécessaire de bien mouiller le feuillage.

P./..

133

/CULTURES LEGUMIERES/

- Traitement du sol avant une culture de melon :

Au cours de la préparation du sol pour les futures cultures de melon, on peut, si les circonstances l'exigent (présence effective de l'ennemi), combattre efficacement certaines espèces de ravageurs. Encore faut-il bien choisir l'insecticide, l'appliquer à la dose nécessaire et au bon moment pour éviter de nuire à la plantule de melon, particulièrement sensible aux produits pesticides, au lindane notamment.

- Problèmes rencontrés au cours de la levée en 1977 :

Cette année, au cours de nos visites dans le Gers et le Tarn-et-Garonne principalement, nous avons été amenés à constater divers cas de mauvais établissement de la culture :

- soit une mauvaise levée due le plus souvent à un semis trop profond dans un sol froid. Rappelons que la température optimale pour le melon est + 24°C ;

- soit des dégâts de limaces ou d'escargots ;

- soit des dégâts de cloportes dont les morsures au niveau des cotylédons ou de la tige font périr les plantules ;

- soit, et c'est le cas le plus fréquemment rencontré, des dégâts de larves de taupins (larves "fil de fer"), notamment lorsque le précédent cultural était une prairie.

La lutte contre les limaces, escargots et cloportes se situant au moment de la levée, on doit surtout se préoccuper maintenant de combattre les larves de taupins.

Contre ces derniers ravageurs, le traitement généralisé à toute la surface du sol ne devrait être réalisé que dans les parcelles riches en larves : défriches de prairies permanentes ou temporaires, luzernières de plus de trois ans. Si la culture de melon est à réaliser sur un autre précédent cultural, on évitera ce traitement "en plein" qui risque de conduire à des perturbations de l'équilibre biologique qui pourrait se traduire par la pullulation de certaines espèces phytophages.

On emploiera un produit à base de lindane à raison de 1,500 kg de matière active à l'hectare. Cette substance présente l'intérêt de posséder une grande persistance d'action, avantage qui peut se révéler être un inconvénient pour le melon si l'épandage n'est pas effectué avec le plus grand soin pour éviter de trop fortes concentrations à certains endroits (recouvrement du passage de l'épandeur par exemple). Il y a lieu de rappeler que le melon est particulièrement sensible au lindane qui se montre phytotoxique sur les plantes aux doses normales d'emploi lorsque l'épandage est réalisé au moment ou peu avant le semis. Il convient donc que la dispersion de l'insecticide dans le sol soit parfaite.

Le produit sera appliqué en pulvérisation à raison de 500 litres de bouillie à l'hectare au minimum.

- Ail :

Pourriture blanche : une rotation culturale aussi longue que possible demeure le meilleur moyen pour limiter les risques d'importantes attaques de cette maladie.

De plus, afin d'éviter des contaminations précoces, il est conseillé d'enrober les cafeux avec l'un des produits suivants :

- bénomyl à 150 g de m.a. par quintal de cafeux ;
- carbendazime à 150 g de m.a. par quintal de cafeux ;
- iprodione à 150 g de m.a. par quintal de cafeux (Rovral) ;
- méthylthiophanate à 490 g de m.a. par quintal de cafeux.

.../...

RESULTATS DES CONCOURS ORGANISES EN 1977 POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DU MILDIOU ET DU BLACK-ROT DE LA VIGNE

I.- MILDIOU

/SECTEUR N° 1/

1er prix ex-aequo : M. NOUVEL J.P., Ste-Cécile, 81600 GAILLAC.
M. ALARY Henri, Puech du Taur, Montans, 81600 GAILLAC.
2ème prix : M. MALLE Georges, St-Laurent, 81600 GAILLAC.

/SECTEUR N° 2/

1er prix : M. DELPEY René, Lunel 82130 LAFRANCAISE.
2ème prix ex-aequo : M. COYNE Louis, Montastruc, 82130 LAFRANCAISE.
M. CAUBET Roger, Tabouret, Lunel, 82130 LAFRANCAISE.

/SECTEUR N° 3/

1er prix : M. MICHAUD J.P., Bordeneuve, 32250 MONTREAL DU GERS.
2ème prix : M. GOURRAGNE Pascal, Molié, 32100 CONDOM.

/SECTEUR N° 4/

1er prix : M. GILET Pierre, Belair, 31620 FRONTON.
2ème prix : M. TISSEYRE Jean, Bouloc, 31620 FRONTON.

/SECTEUR N° 5/

1er prix : M. GAYRIN Henri, Mansonville, 82120 LAVIT.
2ème prix : M. CHIARBONELLO Oreste, Les Bernadies, Bressols, 82700 MONTECH.

/SECTEUR N° 6/

1er prix : M. BOUYSSOU Pierre, Les Fosses, Parnac, 46140 LUZECH.

/SECTEUR N° 7/

1er prix : M. ROQUES Gérard, Fayssac, 81150 MARSSAC.
2ème prix : M. BRU Pierre, En Galinier, 81390 BRIATEXTE.

/SECTEUR N° 8/

1er prix : M. LACROIX P., Hères, 65700 MAUBOURGUET.

/SECTEUR N° 9/

1er prix : M. MANGE J.Pierre, Avenue du Belvédère, 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.

II.- BLACK ROT

/SECTEUR N° 1/

1er prix : M. JALIBERT Maurice, Les Cabannes, 81170 CORDES.
2ème prix : M. ESTABES C., St-Urcisse, 81800 RABASTENS.

/SECTEUR N° 2/ Néant.

/SECTEUR N° 3/

1er prix : M. GESSLER André, Panjas, 32110 NOGARO.

/SECTEURS N° 4, 5, 6, 7/ Néant.

/SECTEUR N° 8/

1er prix : M. LACROIX P., Hères, 65700 MAUBOURGUET.

/SECTEUR N° 9/

1er prix : M. MANGE Pierre, Avenue du Belvédère, 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.
2ème prix : M. AVALLON Henri, St-Georges, 12140 ENTRAYGUES.

P.1.134

/GRANDES CULTURES/

COLZA :

- Désherbage en post-levée :

Le tableau ci-après donne les principales caractéristiques des désherbants actuellement homologués.

Matière active (spécialités)	Doses de matière active en g/ha	Observations
carbétamide (Légurame P.M.)	2.000	Utiliser la formulation poudre mouillable. Traiter pendant le repos végétatif. Remanence 3 mois environ. Bon antigraminées. Action limitée sur dicotylédones.
carbétamide + diméfuron (Pradone T.S.)	1.750 + 875	Utiliser au stade 4 feuilles vraies étalées, 5 et 6ème naissantes. Même efficacité que le Légurame avec en plus une action sur véroniques, coquelicots, stellaires, arabelles ; irrégulier sur capselles, matricaires, gaillets; sans action sur sanves et ravenelles.
dalapon (nombreuses spécialités)	2.500	Traitement à partir du stade 2 feuilles et assez tôt en saison car ce produit sensibilise le colza au froid. Efficace sur graminées uniquement. Augmenter un peu la dose contre ray-grass et repousses de céréales.
propyzamide (Kerb 50)	750	Traiter au stade 3-4 feuilles du colza. Rémanence 4 mois environ. Bonne action sur graminées. Efficace sur véroniques et mourons.
propyzamide + diuron (Kerb ultra)	500 + 160	Traitement au stade 4 feuilles vraies étalées du colza, 5 et 6ème naissantes. Efficacité identique au Kerb 50 avec, en outre, une action partielle sur sanves, ravenelles, matricaires, lorsque celles-ci sont au stade 2-3 feuilles.
T.C.A. (nombreuses spécialités)	8.000	Traiter au stade 3-4 feuilles du colza. Peu rémanent. Efficace sur vulpin ayant 1 à 3 feuilles.
benzoylprop-éthyl (Suffix 20)	1.000	Traiter à partir du début montaison du colza, spécifique de la folle-avoine.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.